



**COMMUNE DE MORILLON  
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 06 AVRIL 2023 à 20 h – Salle du Conseil**

.....

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance  
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

**Présents :**

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

**Absents excusés :**

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,  
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,  
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,  
M. POLONIA Alexi, excusé,

**Secrétaire de séance : M. GIRAT Martin**

**Point préliminaire :**

À l'ouverture de la séance, M. le Maire remercie M. BELLEVILLE, Trésorier, pour sa présence pour cette séance comprenant à l'ordre du jour le vote des comptes de gestion.

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil municipal de la démission de Mme Béatrice REVEL de son poste de conseillère municipale, à effet immédiat à compter de la date de réception de la lettre de démission, à savoir le 16 février 2023.

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil municipal de la démission de Mme Karine LENOIR-DÉNARIÉ de son poste de conseillère municipale à effet immédiat à compter de la date de la réception de la lettre de démission, à savoir le 1<sup>er</sup> avril 2023.

À ce titre, Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales : « les démissions des membres du Conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'État ». Il précise que les lettres de démission de Mmes Béatrice REVEL et Karine LENOIR-DÉNARIÉ ont été notifiées à M. le Préfet de la Haute-Savoie par des courriers en date du 16 février 2023 et du 03 avril 2023, dont une copie a été adressée par voie postale, à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point qui n'était pas prévu à l'ordre du jour, à savoir : Demande de subvention au titre de l'enveloppe allouée à la préservation et à la valorisation des espaces naturels sensibles attribuée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'aménagement d'un verger communal. **Les élus n'exprimant pas d'objections, cette délibération sera ajoutée à l'ordre du jour juste après les délibérations relatives aux demandes de subventions.**

**À la suite de l'exposé de ces points préliminaires, le Secrétaire de séance débute l'ordre du jour.**

1. **Fonctionnement des assemblées** : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 09 février 2023 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2. **Fonctionnement des assemblées** : Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. **Administration générale** : Désignation de nouveaux délégués au SIVOM scolaire Morillon- La Rivière-Enverse à la suite de la démission d'un membre du Conseil municipal délégué de la commune au SIVOM – Modification de la délibération n°2020.37 du 05 juin 2020 :

**Sont candidats :**

- **En qualité de titulaire :**  
Mme Marie DUNOYER  
Mme Stéphanie BOSSE  
Mme Jocelyne PEREIRA
- **En qualité de suppléant :**  
M. Jérémie BOUVET

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Les membres ci-dessus désignés sont élus et acceptent leurs fonctions ;**

**La présente délibération modifie la délibération n°2020.37 du 05 juin 2020 s'agissant de la désignation des délégués au SIVOM scolaire Morillon-La Rivière Enverse, les autres dispositions restent inchangées.**

4. **Administration générale** : Désignation de nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG) – Modification de la délibération n°2020.37 du 05 juin 2020 :

**Sont candidats :**

- **En qualité de titulaire :**  
M. Jean-Philippe PINARD  
M. Bertrand VUILLE
- **En qualité de suppléant :**  
M. Simon BEERENS-BETTEX

**Les membres ci-dessus désignés sont élus et acceptent leurs fonctions ;**

La présente délibération modifie la délibération n°2020.37 du 05 juin 2020 s'agissant de la désignation des délégués au SIMG, les autres dispositions restent inchangées.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Administration générale : Présentation des indemnités des élus pour l'année 2022 :**

*En vertu de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'état des indemnités est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires conjointement au vote du budget. Ce point est exposé à titre informatif mais ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil municipal.*

**6. Finances : Vote du compte de gestion 2022 du budget principal :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Finances : Vote du compte administratif 2022 du budget principal :**

*En vertu de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire, ordonnateur, doit se retirer au moment du vote de son compte administratif. Monsieur le Maire ayant quitté la salle, il donne la présidence à M. CLÉRENTIN Raphaël, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui soumet le Compte administratif 2022 du budget principal au vote du Conseil municipal.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Finances : Affectation du résultat 2022 du budget principal :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Finances : Vote du budget primitif 2023 – Budget principal :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Finances : Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Tourisme :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Finances : Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Tourisme :**

*En vertu de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire, ordonnateur, doit se retirer au moment du vote de son compte administratif. Monsieur le Maire ayant quitté la salle, il donne la présidence à M. CLÉRENTIN Raphaël, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui soumet le Compte administratif 2022 du budget annexe Tourisme au vote du Conseil municipal.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. Finances : Affectation du résultat 2022 du budget annexe Tourisme :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. Finances :** Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Tourisme :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. Finances :** Vote des taux d'imposition de la fiscalité locale 2023 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. Finances :** Autorisation de programme et crédits de paiements pour le projet de la RD 54 – actualisation de l'APCP délibérée le 07 avril 2022 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. Vie associative :** Vote des subventions aux associations pour l'année 2023 :

Afin de respecter l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales qui interdit la participation au vote des conseillers municipaux intéressés sur le sujet, le vote des subventions aux associations est organisé par groupe d'associations, afin d'assurer le quorum malgré le retrait des conseillers municipaux intéressés membres d'associations subventionnées.

- Groupe 1 : Mme BOSSE Stéphanie, conseillère municipale intéressée en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, ne prend pas part au vote, pour son compte et pour le compte de Mme DUNOYER Marie dont elle a le pouvoir.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS AVEC 10 VOIX POUR**

- Groupe 2 : M. BEERENS-BETTEX Simon et Mme PEREIRA Jocelyne, conseillers municipaux intéressés en tant que membres d'une association dont la subvention est soumise au vote, ne prennent pas part au vote.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS AVEC 10 VOIX POUR**

- Groupe 3 : Mme BOSSE Stéphanie, pour le compte de Mme DUNOYER Marie dont elle a le pouvoir, et M. CLÉRENTIN Raphaël pour le compte de M. SÉRAPHIN Gilles dont il a le pouvoir, ne prennent pas part au vote pour ces deux personnes, conseillers municipaux intéressés en tant que membres d'une association dont la subvention est soumise au vote.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS AVEC 10 VOIX POUR**

- Groupe 4 : Mme BOSSE Stéphanie, pour son compte et pour le compte de Mme DUNOYER Marie dont elle a le pouvoir, et M. VUILLE Bertrand, tous trois conseillers municipaux intéressés en tant que membres d'une association dont la subvention est soumise au vote, ne prennent pas part au vote.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS AVEC 9 VOIX POUR**

- Groupe 5 : M. BOUVET Jérémie, conseiller municipal intéressé en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, ne prend pas part au vote pour son compte et pour le compte de M. CONVERSY Éric dont il a le pouvoir, également conseiller intéressés en l'espèce.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS AVEC 10 VOIX POUR**



- Groupe 6 : M. GIRAT Martin et M. BOUVET Jérémie, conseillers municipaux intéressés en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, ne prennent pas part au vote.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS AVEC 10 VOIX POUR**

- 17. Finances :** Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – marquage au sol et sécurisation routière :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 18. Finances :** Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – remplacement des barrières du centre-bourg :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 19. Finances :** Demande de subvention au titre du CDAS 2023 – construction de jeux pour enfants sur la base de loisirs du Lac Bleu :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20. Finances :** Demande de subvention au titre du CDAS 2023 – mise aux normes du local des services techniques :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 21. Finances :** Demande de subvention au titre du CDAS 2023 – création d'un local associatif et sportif dans le bâtiment de la gare de départ de la télécabine :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 22. Finances :** Demande de subvention au titre du Plan départemental de conservation et de valorisation des patrimoines pour le traitement du mobilier et des parties bois de l'église Saint-Christophe :

*En préambule de ce point, Monsieur le Maire propose d'ajouter au programme des travaux et au plan de financement un devis pour le traitement d'une statue supplémentaire. Les élus n'exprimant aucune objection, le devis est ajouté au plan de financement et à la demande de subvention soumise au vote.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23. Finances :** Demande de subvention au titre du Plan départemental de conservation et de valorisation des patrimoines pour les travaux de rénovation des chapelles du Châtelard et des Miaux :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 24. Finances :** Demande de subvention au titre du Plan départemental de conservation et de valorisation des patrimoines pour les travaux de déplacement et de reconstruction du four à pains :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 25. Finances :** Demande de subvention au titre de l'enveloppe allouée à la préservation et à la valorisation des espaces naturels sensibles attribuée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'aménagement d'un verger communal :

*Ce point, ne figurant pas à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal, est ajouté à celui-ci sur proposition de Monsieur le Maire en préambule de la séance. Les élus n'ayant exprimé aucune objection, le point est ajouté à l'ordre du jour.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 26. Commande publique :** Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école Annie Bettex au groupement représenté par le cabinet d'architecte PATEY :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 27. Économie locale :** Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation temporaire d'activités de loisirs et/ou touristiques sur la parcelle cadastrée section B n°3076 située dans le secteur de la Pusaz :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 10 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. JÉRÉMIE BOUVET, pour son compte et pour le compte de M. ÉRIC CONVERSY dont il a le pouvoir)**

- 28. Économie locale :** Proposition d'un avenant au contrat de la DSP du bar-restaurant « La Covagne » pour l'intégration d'un point de vente extérieur à l'établissement de la Covagne :

*Pour ce point, Monsieur le Maire propose de procéder au délibéré par scrutin secret, afin de préserver l'anonymat et donc la sincérité de la décision des élus. L'usage du scrutin secret est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux présents, et est donc mis en œuvre, en vertu de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC 9 VOIX POUR, 1 ABSTENTION ET 2 VOIX CONTRE**

- 29. Patrimoine :** Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église communale au titre de l'année 2023 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 30. Environnement :** Renouvellement de la certification PEFC pour les parcelles communales exploitables :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 31. Forêt :** Programme de travaux de l'ONF pour 2023 sur Morillon :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 32. Affaires scolaires :** Attribution d'une subvention à la chorale du collège de Taninges :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 33. Questions diverses

La séance est levée à 22h07.

Fait à Morillon, le 07 avril 2023

Le Maire,

A circular official seal of the Municipality of Morillon, Haute-Savoie, is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink. The signature appears to read 'Simon Beerens-Bettex'.

Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance

A circular official seal of the Municipality of Morillon, Haute-Savoie, is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in blue ink. The signature appears to read 'Martin Girat'.

Martin GIRAT

